

## **COMMUNE DE MONT DE LAVAL**

### **ARRETE DU MAIRE 2022/EP/1**

**ARRETE** : Ouverture d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural situé entre les parcelles B126 et B124 et entre les parcelles B183 et B126 ; sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315 et B313. Voir plan ci-joint. Et de la désignation d'un commissaire Enquêteur

Le maire de la commune de Mont de Laval,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 5 septembre 2022 autorisant Mme le Maire à lancer une enquête publique préalable à la cession,

### **ARRETE**

#### **Article 1 :**

Une enquête publique relative au projet de cession d'une partie du chemin rural situé entre les parcelles B126 et B124 et entre les parcelles B183 et B126, sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315 et B313 aura lieu sur le territoire de la commune de Mont de Laval, du mardi 11 octobre 2022 à 9H00 au mardi 25 octobre 2022 inclus à 18h00.

#### **Article 2 :**

Monsieur Albert GROSPERRIN est nommé commissaire enquêteur, il se tiendra à la disposition du public à la mairie de Mont de Laval :

- Le mardi 11 octobre 2022 de 9h00 à 11h00
- Le mardi 25 octobre 2022 de 16h00 à 18h00

#### **Article 3 :**

Le dossier d'enquête publique comprend une notice explicative, un plan de situation, une notice cadastrale, ainsi que l'ensemble des actes administratifs et de publicité relatifs à la présente procédure.

#### **Article 4 :**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, Albert GROSPERRIN, seront déposés et consultables au secrétariat de la Mairie de Mont de Laval au sein du syndicat des Villages du Prieuré, 20 bis Grande Rue, 25210 Le Luhier du mardi 11 octobre 2022 au mardi 25 octobre 2022 inclus,

pendant les horaires suivants :  
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14 h à 18h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h à :

Mairie de Mont de Laval  
A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Déclassement et aliénation du chemin rural (situé entre les parcelles B126 et B183 ; sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315)  
3, rue du chêne  
25210 Mont de Laval

#### **Article 5 :**

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : [montdelaval.fr](http://montdelaval.fr)

#### **Article 6 :**

Le présent arrêté sera affiché au tableau de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet arrêté sera également affiché aux extrémités de l'emplacement du chemin rural précité.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique. En outre, la mairie de Mont de Laval fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département annonçant la tenue de l'enquête au moins 15 jours avant l'ouverture de ladite enquête.

#### **Article 7 :**

A la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### **Article 8 :**

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera pour acter de l'aliénation du tronçon de terrain et informer les propriétaires riverains de leur droit de priorité.

**Article 9 :**

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

**Article 10 :**

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au préfet du Doubs
- Au commissaire enquêteur

Fait à Mont de Laval,

Le 13 septembre 2022

Le maire,

Jocelyne Ernst



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le



ID : 025-212503916-20220913-2022\_EP\_1-AR

## Commune de MONT DE LAVAL

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation partielle du chemin rural situé entre les parcelles B126 et B124 et entre les parcelles B183 et B126 ; sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315, B313. Voir plan ci-joint.

Par arrêté n° 2022/EP/1 en date du 13 septembre 2022, le Maire de la commune de Mont de Laval a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au projet de cession d'une partie de chemin rural se situant entre les parcelles B126 et B124 et entre les parcelles B183 et B126 ; sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315, B313.

A cet effet, Monsieur Albert Groperrin a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables au secrétariat de la mairie de Mont de Laval au sein du syndicat des Villages du Prieuré, 20 bis grande rue, 25210 Le Luhier **du mardi 11 octobre 2022 à 9h00 au mardi 25 octobre 2022 inclus à 18h00** aux horaires suivants : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : [montdelaval.fr](http://montdelaval.fr)

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par voie postale à l'adresse suivante, avant le dernier jour d'enquête à 18h à :

Mairie de Mont de Laval

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur

Déclassement et aliénation du chemin rural (situé entre les parcelles B126 et B124 et entre les parcelles B183 et B126 ; sur les parcelles B287, B286, B174, B250, B251, B315, B313)

3, rue du chêne

25210 Mont de Laval

Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de **Mont de Laval** :

- **Le mardi 11 octobre 2022 de 9h00 à 11h00**
- **Le mardi 25 octobre 2022 de 16h00 à 18h00**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions au secrétariat du Prieuré, 20 bis grande rue, 25210 Le Luhier, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture. (Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)



Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 025-212503916-20220913-2022\_EP\_1-AR